



Syndicat National **Force Ouvrière**

des Finances Publiques

Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél: 06 80 90 22 02

@: fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr

www.fo-dgfip-sd.fr/056/

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, vous serez amenés à voter pour vos représentants locaux et nationaux à la DGFIP dans les 5 scrutins : CTM, CTR, CAPN, CTL, CAPL.

Ces élections professionnelles vont se dérouler à l'heure où le gouvernement prépare des projets funestes à l'encontre des fonctionnaires et des missions du service public.

Comme jamais, l'ensemble des missions de la DGFIP, sont dans le collimateur de ce gouvernement, au travers notamment de l'expérimentation des agences comptables dans le secteur local mais aussi de la création de l'agence des prélèvements obligatoires, autant d'externalisations de nos missions visant à réduire la DGFIP en une administration de seconde zone.

Ce gouvernement veut s'attaquer aussi au Statut Général de la Fonction Publique et aux Statuts particuliers, en introduisant la contractualisation massive, et le décloisonnement des 3 Fonctions Publiques, pour rendre les fonctionnaires corvéables et mobiles dans le cadre de statuts interministériels.

Concernant le pouvoir d'achat, la flambée des prix en seulement une année sur les hydrocarbures frappe tous les citoyens :

- + 26 % pour le fioul domestique,
- + 21 % pour le diesel,
- + 15 % pour l'essence,
- + 24 % pour le gaz

Dans un tel contexte, le gouvernement n'a pas hésité à augmenter les taxes sur le carburant et il prévoit une nouvelle augmentation des taxes sur le diesel et l'essence le 1er janvier 2019.

En revanche, aucune revalorisation de la valeur du point d'indice n'est prévue ! (Merci PPCR et les syndicats signataires à l'origine de cette situation de faux prétexte pour le gouvernement).

Entre janvier 2000 et août 2018, l'indice des prix à la consommation, calculé par l'INSEE, a augmenté de 31%. Dans le même temps la valeur du point d'indice n'a pratiquement pas évolué ces dernières années, hormis une insignifiante revalorisation en 2017.

Sur le front des retraites, le gouvernement prévoit pour l'été 2019 un projet de loi, qui vise à remettre en cause la particularité de chaque régime, par l'instauration d'un système par points qui entraînera inévitablement, par le caractère aléatoire de la valeur du point, une baisse du niveau des retraites et des pensions.

Dans ce contexte **F.O.**- DGFIP rappelle ses revendications portées à tous les niveaux par ses représentants locaux et nationaux.

- Défendre la DGFIP et son réseau déconcentré, en exigeant les moyens humains et matériels pour l'accomplissement de toutes les missions fiscales, cadastrales, foncières, budgétaires, comptables, topographiques.
- Défendre le Statut Général de la Fonction Publique et les Statuts particuliers de la DGFIP et donc les CAP nationales et locales,
- Défendre le pouvoir d'achat en exigeant l'augmentation immédiate du point d'indice et une amélioration significative des grilles indiciaires,
- Défendre le maintien du Code des pensions civile et militaires et exiger la revalorisation des pensions.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE